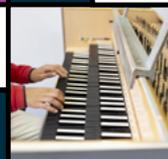




Classes à Horaires Aménagés Musique

INSCRIPTIONS 25/26

émotions		public	
	© JB Darasco		pratiquer
		respirer	
écouter			apprendre
spectateurs			
	découvrir		art
	partager		
ÉLÉMENTAIRE	En partenariat avec l'école primaire Michelet		

CONSERVATOIRE *de* ROUEN

ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE

■ CHAM c'est quoi ?

Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musique permet au plus grand nombre de recevoir, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires, un enseignement artistique de qualité.

L'emploi du temps scolaire des élèves est aménagé pour suivre sereinement l'enseignement musical. Les volumes horaires de l'enseignement général sont allégés sans qu'aucune discipline ne soit supprimée.

Scolarité et pratique de la musique sont rendues possible grâce au partenariat et à l'engagement de deux établissements, l'école primaire Michelet et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen. Les deux structures d'enseignement scolaire et artistique assurent le suivi permanent des élèves afin de veiller à la pertinence, à la cohérence du dispositif CHAM tout au long de leur parcours à savoir, à partir du CE1 jusqu'au CM2. Si l'accès à la pratique musicale sur le temps scolaire est source d'enrichissement et d'épanouissement, c'est également un réel engagement de l'élève, des familles dans le sens du soutien et du suivi. Le maintien dans le dispositif est réévalué par les deux établissements tous les deux ans, (CE2, CM2), afin d'apprécier le travail fourni, l'assiduité et le comportement attendus de l'élève qui suit ce parcours.

■ COMMENT ça marche ?

L'enseignement général est dispensé à l'école élémentaire Michelet, les enseignements artistiques sont suivis au Conservatoire :

ENSEIGNEMENTS hebdomadaires	CE1 - CE2	CM1 - CM2
Instrument	2 x 20 mn Individuel ou en groupe	2 x 30 mn Individuel ou en groupe
Formation musicale	1h30	
Chant choral	1h	
Pratique collective instrumentale ou vocale		45 mn à 1 h à partir de la 3 ^e année Hors temps scolaire

À partir du 1^{er} Cycle/3^e année, une pratique collective est obligatoire. Elle est prise en compte dans l'évaluation de l'élève sous forme de contrôle continu. Pendant l'année scolaire, des sessions de répétitions supplémentaires peuvent avoir lieu le week-end, en vue des concerts, des spectacles organisés par le Conservatoire.

Disciplines instrumentales proposées au Conservatoire : accordéon, alto, basson, clarinette, clavecin, contrebasse, cor, euphonium, flûte traversière, flûte à bec, guitare, harpe, hautbois, percussions, piano, saxophone, traverso, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle.

■ COMMENT faire ?

S'informer

- **Journées portes ouvertes du Conservatoire :**
Samedi 1^{er} février de 9h30 à 17h
- **Réunions d'information à l'école Michelet**
Mardi 4 février à 18h **et mardi 25 février** à 18h

S'inscrire

- **Retrait des dossiers : du samedi 1^{er} février au samedi 1^{er} mars 2025**

Au Conservatoire :

1. Bulletin d'inscription disponible au secrétariat de la scolarité ou en téléchargement sur le site www.conservatoirederouen.fr

À l'école :

1. Fiche de renseignements scolaires à faire remplir par le professeur des écoles de l'enfant. C'est l'école qui doit envoyer ce document à la circonscription de Rouen Nord accompagné du dernier livret scolaire.

- **Retour des dossiers : jusqu'au 15 mars**

Au Conservatoire : bulletin d'inscription au Conservatoire accompagné d'une enveloppe timbrée au nom de la famille (deux enveloppes si les parents sont séparés).

À la circonscription de Rouen Nord : réception du dossier d'inscription complet.

Test d'entrée en CHAM

La présence des candidats est obligatoire le jour du test.

- **Entrée en CE1 : samedi 22 mars (à l'école)**

Pas de niveau minimum requis ni de prise en compte d'une éventuelle pratique instrumentale déjà en cours. Test par petits groupes. Inscription possible uniquement pour les enfants actuellement inscrits en classe de CP.

Contenu du test :

- > Identification des aptitudes sur le plan corporel, sensoriel, vocal et auditif
- > Une chanson au choix de l'enfant.

- **Entrée en CE2-CM1-CM2 : mercredi 26 mars (au Conservatoire)**

Contenu du test :

> **Test instrumental** Présentation d'une œuvre au choix correspondant aux acquis de l'élève.

NB : L'accompagnement au piano pour les instruments monodiques est obligatoire (présence d'un accompagnateur du Conservatoire durant les tests). Il est demandé aux candidats d'être en possession de la partition originale de piano.

> **Test formation musicale**

Pour les candidats **non-inscrits** au Conservatoire de Rouen : lors de cette épreuve est évalué le niveau oral et écrit en matière de connaissance et de compréhension de la musique ainsi que le potentiel vocal.

Pour les candidats **déjà élèves** au Conservatoire en Horaires Traditionnels (H.T.) : Pas d'épreuve, l'avis du professeur de formation musicale est sollicité.

ADMISSION EN CHAM

Une Commission mixte se réunit pour statuer sur la cohérence des candidatures. Elle est constituée de : l'Inspection académique, l'école Michelet, le Conservatoire, les représentants des parents d'élèves.

Les critères d'admission sont :

- Le **dossier** scolaire
- la **motivation**
- les **aptitudes** musicales révélées lors du test d'entrée
- la **capacité** à suivre un enseignement général et artistique
- le degré d'**autonomie**

Sur avis de la Commission mixte, l'Inspection académique affecte les élèves en CHAM. Les parents sont prévenus dans les jours qui suivent la réunion de la Commission.

Date de la Commission mixte : vendredi 4 avril 2025



CONTACTS



Conservatoire de Rouen

50 avenue de la Porte des Champs - 76 000 Rouen
02 32 08 13 50
scolarite.CRR@rouen.fr
www.conservatoirederouen.fr



École Michelet

93 rue Eau-de-Robec - 76 000 Rouen
Directrice : Mme Fanny Gomez
02 35 71 68 74
0760216x@ac-rouen.fr

THÉÂTRE MUSIQUE DANSE